

Avis voté en plénière du 08 septembre 2015

Promouvoir une culture de l'évaluation des politiques publiques

Déclaration du groupe des entreprises

Le groupe tient tout d'abord à saluer la qualité du travail du rapporteur et des membres de la délégation, avec lesquels, nous avons eu plaisir à collaborer dans le cadre de cette saisine.

Il était important pour notre groupe de prendre part à ses réflexions car la culture de l'évaluation est naturellement au cœur de nos stratégies d'entreprise. À ce titre, nous souhaitons pouvoir partager les bonnes pratiques et l'expérience acquise en la matière et ainsi contribuer au développement de cette culture dans le secteur public.

Les politiques publiques engagent les ressources de l'État, l'argent public et impactent la vie quotidienne des citoyens, leur évaluation est donc une impérieuse nécessité en particulier au moment où la dette publique atteint des sommets. C'est la crédibilité de l'action publique, voire celle des gouvernants, qui est questionnée.

Nous avons d'ailleurs coutume de dire qu'il n'y a pas de progrès sans mesure du progrès.

Or, comme le démontre l'avis, l'évaluation peut justement être un outil au service de la vie démocratique dès lors qu'elle bénéficie d'une légitimité auprès des acteurs concernés et des citoyens. En plus d'être un acte technique, elle est politique : son effectivité est en grande partie conditionnée par la capacité des décideurs à assumer le risque de déplaire, voire d'une potentielle déstabilisation de l'existant. C'est à ce prix qu'elle gagnera en crédibilité.

La France rattrape progressivement son retard sur ses voisins anglo-saxons (Royaume-Uni, Australie, États-Unis...) grâce à une modernisation de ses méthodes, de ses outils et à la diversification de ses acteurs. Pour autant, à moyens constants, il nous semble nécessaire d'aller plus loin.

Le groupe partage en ce sens l'analyse de l'avis qui souligne l'importance de la pertinence des indicateurs et de la temporalité de l'évaluation. En effet, pour être efficace cette évaluation doit certes intervenir *a posteriori*, à mi-parcours mais également *ex ante* comme c'est déjà le cas avec l'étude d'impact d'un projet de loi (depuis la loi organique du 15 avril 2009).

Au-delà de cet aspect spécifique, le groupe approuve la plupart des recommandations de l'avis en particulier l'instauration d'une dimension territoriale des pratiques évaluatives et le renforcement de la formation en matière d'évaluation dans l'enseignement supérieur, et d'une manière générale la professionnalisation des pratiques.

Et surtout, nous soutenons la proposition en faveur de la consolidation de la dimension évaluative des avis élaborés par les sections et les délégations du CESE afin de lui conférer un rôle majeur dans l'évaluation des politiques publiques. L'élaboration de nouveaux indicateurs complémentaires au PIB est d'ailleurs un bon exemple de ce qu'il est possible de faire.

Pour toutes ces raisons, le groupe des entreprises a voté l'avis.